



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Service environnement
Unité milieux naturels et biodiversité
ddt-env-mnb@saone-et-loire.gouv.fr

Mâcon, le 5 juillet 2023

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

émises lors de la consultation du public organisée au titre de l'article L 120-1 du code de l'environnement sur le projet d'arrêté préfectoral relatif à la prévention des feux de forêt et d'espace naturel et portant réglementation des feux de plein air

L'arrêté préfectoral n° 96 – 3724 du 30 décembre 1996 régit les feux de plein air dans le département de Saône-et-Loire.

Depuis la prise de cet arrêté, des précisions réglementaires ont été apportées au niveau national notamment dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air. Par ailleurs, sous l'effet du changement climatique, les sécheresses estivales sont de plus en plus précoces dans notre département.

Afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et les nouveaux enjeux liés au changement climatique, un projet d'arrêté préfectoral réglementant les feux de plein air, révisant l'arrêté de 1996, a été élaboré en concertation avec les services suivants : préfecture, direction départemental des territoires, office français de la biodiversité, office national des forêts, agence régionale de santé, service départemental d'incendie et de secours, gendarmerie, centre régional de la propriété forestière.

Le projet d'arrêté relatif à la prévention des feux de forêt et d'espace naturel et portant réglementation des feux de plein air a été soumis à la consultation du public par voie électronique du 14 juin au 4 juillet 2023 inclus. Les avis et/ou observations devaient être déposés par voie électronique à une adresse précisée sur le site internet départemental de l'État.

Aucune contribution n'a été enregistrée lors de cette consultation.

La cheffe du service environnement,

Clémence Meyruey